



Flash CCN51 – 16 mars 2019

Impasses acrobatiques dans la branche 51

La commission paritaire de ce 12 mars 2019 a été conforme à l'attendu : aucune piste significative de sortie ne se dégage pour le dialogue social, totalement en panne, de la CCN51.

La Fehap a présenté un état contextualisé des situations financières et budgétaires de ses établissements par grands champs : **pour le champ social et médico-social**, le solde du taux d'évolution de la masse salariale pour ce début 2019 est ramené, GVT et effets reports déduits, à... **0.00%**, et cela sans tenir compte ni du crédit d'impôt de taxe sur salaires (CITS) ni des mesures d'allègements de charges.

Pour le sanitaire, les +0.3% de hausse des tarifs MCO sont très largement repris par une série de tours de passe-passe comptables (réserve prudentielle, reprises du CITS, de l'IFAQ, du Pacte de responsabilité, etc.) et au final, l'imputation budgétaire que les établissements MCO auront à compenser sera d'environ **-0.80%** !

Donc, la situation budgétaire dans laquelle plus de 75% des établissements Fehap se trouvent, ne dégagera aucune marge de manœuvre, « *sauf à mettre les établissements en plus grande difficulté encore* ».

Le constat de cette malheureuse situation de blocage confirme qu'aucune augmentation de point n'est envisageable en 2019, bien évidemment.

Pour le salaire minimum conventionnel (SMC), le temps n'est pas plus heureux : la proposition du collègue employeur de revaloriser le SMC à 1526 € au 1er janvier 2019 n'a pas été agréée par le Ministère. Les organisations syndicales avaient écarté ce projet d'avenant en janvier. Pour les coefficients en dessous du SMIC 2019, les établissements devront réactiver le vieux et complexe dispositif d'indemnité différentielle. *Soyez donc vigilants dans votre établissement !*

Dans un tel contexte, construire **un calendrier social de négociation 2019**, pour la branche CCN51, devient un exercice plutôt singulier. La Fehap propose de travailler, *à coût zéro*, sur quatre thématiques : poursuivre le simple toilettage de la CCN ; revoir l'architecture du régime santé en intégrant l'évolution du « 100% santé » gouvernemental ; travailler sur un accord de branche relatif à l'Égalité professionnelle et, contre toute attente, envisager un autre accord sur l'intéressement, lui-même pouvant être élargi à l'épargne salariale...

Sur le toilettage, au vu des commissions paritaires qui se succèdent, nous sommes encore très loin d'un accord, tant les écarts entre les revendications des parties prenantes sont importants.

Difficile de croire en un quelconque retournement de situation courant 2019.

Pragmatiques, nous affichons une vigilance déterminée en regard des acrobaties sociales promises pour la branche 51 !

Les négociateurs CFE-CGC

Denis JAUDOIN, Claude DUMUR, Sergine HECKEL, Marie-Jo ROSTIN, Dominique DOMZALSKI

